

COMMUNE DE FROENINGEN**PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE FROENINGEN
SEANCE DU 4 JUILLET 2024**

Sous la présidence de Georges HEIM, Maire

Présents : Mathieu ABEGG, Vivian BAUER, Sandra BESSAGUET, Georges CLAERR, Michel HARTMANN, Déborah MARTINS, Franck ROMANN, Sonia WERTH et Frédéric ZIMMERMANN

Absent excusé et non représenté :

Absents non excusés : Jean-Claude KLEIN,

Ont donné procuration : Marie DORI à Sonia WERTH
Yves SCHUELLER à Michel HARTMANN

Le conseil municipal désigne une secrétaire de séance, Sonia WERTH, assistée de la secrétaire de mairie, Isabelle RUST.

Le maire ouvre la séance à 19 heures 00

ORDRE DU JOUR :

- 1.- Approbation du procès-verbal de la séance du 23 mai 2024
2. - Urbanisme
- 3.- Finances
- 4.- Travaux
- 5.- Divers

POINT 1 – APPROBATION DU PV DE LA SEANCE DU 23 MAI 2024

Le procès-verbal de la réunion du conseil municipal du 23 mai 2024 n'appelle pas de remarque. Il est approuvé à l'unanimité.

POINT 2 – URBANISME

➤ **DECLARATION DE TRAVAUX**

- M HEIM Georges : panneaux photovoltaïque, 8, rue des Jardins
- APP EICHMATT : réfection de la façade avant du chalet de pêche
- M et Mme WIENHOEFPT Jean-Jacques : déplacement du portail, 27 rue de Galfingue

➤ **DECLARATION D'INTENTION D'ALIENER**

- M et Mme NIEDERGANG à M et Mme CARDONA, maison 10, rue de l'Eglise
- M JUNG et Mme WINLING à M et Mme COSATTO, maison 3a, rue du Moersbach
- M et Mme FIMBEL à M KNOPF Gaétan, maison, 2, rue des Champs

➤ **PETR : AVENANT A LA CONVENTION DES AUTORISATION D'URBANISME**

Pour mémoire, lors de la séance du Conseil Municipal du 6 décembre 2022, l'assemblée délibérante a décidé d'adhérer au service d'instruction du droit des sols du PETR du Pays du Sundgau.

La convention conjointement signée prévoyait une avance de fonds équivalente à 60% du coût moyen de l'instruction des trois dernières années. Un décalage est constaté aujourd'hui avec la réalité du budget et du contexte de ce nouveau service fusionné : augmentation de la taille de l'équipe, nouveaux locaux et augmentation des charges courantes (électricité et loyer notamment). C'est pourquoi, le PETR propose la modification de ce mode de calcul en basant l'avance de 60% sur l'exercice passé, rapporté aux nombres d'actes instruits sur l'année considérée pour chaque commune et non plus sur les trois exercices précédents. La facturation réalisée à l'issue de la période d'instruction tiendra compte de cette avance pour le calcul de la facturation restante de l'année, s'il demeure un solde positif en faveur de la commune, celui-ci sera remboursé.

Les conditions financières de la convention initiale ayant évoluées, la signature d'un avenant est nécessaire.

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal,

A l'unanimité des membres présents et représentés,

Approuve ces nouvelles modalités de facturation,

Habilite Monsieur le Maire à signer l'avenant s'y afférant.

POINT 3 – FINANCES

➤ **SIAEP : CONVENTION DE PRESTATION DE SERVICE**

Le SIAEP a décidé de procéder au changement de ses méthodes d'enregistrement d'achat des poteaux d'incendie pour les communes membres depuis le 1er janvier 2024 sur préconisations du service comptable. Pour ce faire la conclusion d'une convention de prestations de services s'avère nécessaire. Monsieur le Maire présente à l'assemblée délibérante les dispositions de cette dernière : Le programme est l'acquisition financière, le renouvellement, la réparation ou l'entretien de poteau d'incendie,



L'enveloppe financière prévisionnelle (20 000 € annuelle maximum) est déterminée pour un an et est modifiable chaque année par avenant dans la limite de trois ans,

Le SIAEP s'engage à assurer le financement de l'opération selon un devis préalablement visé et accordé par lui-même et la commune concernée, Une refacturation du montant sera à effectuer auprès de la commune, qui se chargera de procéder aux démarches pour récupérer la TVA.

Entendu les explications de Monsieur le Maire,

Le Conseil Municipal,

A l'unanimité des membres présents et représentés,

Approuve la convention de prestation de service entre la commune et le SIAEP,

Autorise Monsieur HARTMANN Michel, premier adjoint, à signer la convention ci-annexée, ainsi que tout avenant relatif à cette convention et à prendre toutes dispositions pour l'exécution de la présente délibération.

➤ **CONVENTION DE PARTICIPATION FINANCIERE POUR L'ACQUISITION D'UN NOUVEAU VEHICULE DE SAPEURS-POMPIERS**

Le conseil municipal est invité à se prononcer sur le projet de convention de participation financière au vu de l'acquisition d'un nouveau véhicule pour le corps de sapeurs-pompiers intercommunal

Le maire rappelle que nos sapeurs-pompiers sont regroupés dans un corps intercommunal qui est géré par la commune de HOCHSTATT. Le véhicule fourgon pompe tonne actuel est obsolète et de ce fait un nouveau doit être acquis.

La commune de HOCHSTATT doit contracter un prêt.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- d'approuver l'achat du fourgon pompe tonne ;
- inscrire au budget les sommes nécessaires à la part du remboursement de l'emprunt lui incombant
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer ladite convention et à procéder à toutes les opérations s'y rapportant.

➤ **DECISION MODIFICATIVE**

Le maire informe le conseil municipal que, suite à l'acquisition de matériel pour le corps intercommunal des sapeurs-pompiers, il y a lieu de modifier le budget, en réévaluant les crédits affectés lors du vote du budget primitif 2024. Il est nécessaire d'affecter des crédits à l'article : subv. équipement versée à une commune membre du GFP, pour des biens mobiliers".

| | |
|---------------------------|-----------|
| Article 2041411 | + 6 000 € |
| Article 2313 opération 12 | - 6 000 € |

Le conseil municipal, après avoir entendu l'exposé du maire, et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- autorise ces virements de compte à compte, à l'intérieur de la section d'investissement.



POINT 4 – TRAVAUX

Travaux voie cyclable : demande de subvention

Monsieur le Maire présente à l'assemblée délibérante, un l'avant-projet établi par la société IVR portant sur la réalisation de la voie cyclable Hochstatt - Froeningen, d'un montant HT de 263 000 € soit 315 600 €TTC.

Cette opération peut faire l'objet d'un subventionnement.

Monsieur le Maire propose à l'assemblée délibérante, la réalisation de ces travaux.

Entendu les explications de Monsieur le Maire,

Le Conseil Municipal,

A l'unanimité des membres présents et représentés,

Autorise Monsieur le Maire à effectuer la demande de soutien financier auprès de l'Etat et des collectivités

Autorise Monsieur le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires à la bonne exécution de ces travaux

Travaux : écluse rue de Galfingue

Le maire informe l'assemblée délibérante de la rencontre avec Cocyclique, bureau d'étude, afin de réaliser des travaux d'écluse rue de Galfingue. Toutefois avant de procéder à cette étude, puis à la réalisation, le conseil municipal doit valider le devis pour cette étude. Ce dernier s'élève à la somme de 1020 €.

Le conseil municipal, après avis de la commission technique décide de ne pas donner suite à ce devis.

POINT 5 – DIVERS

- Elections législative le 7 juillet : Organisation du planning pour tenir le bureau de vote.
- Manifestations diverses :
 - La fête de la musique qui s'est déroulé le 22 juin était un franc succès, malgré une météo incertaine.
 - La soirée Food truck se déroulera le 7 septembre
- Sortie visite du barrage de Michelbach est prévu le 5 octobre 2024.



- Michel HARTMANN fait le point sur la journée citoyenne qui s'est déroulée le 8 juin. Différents travaux ont été réalisés :
 - Mise en place d'un espace potager avec engrillagement et installation d'un abri. Il est envisagé de promouvoir la création d'une association qui gèrera ce potager.
 - Marquage au sol réalisé avec l'excédent de peinture de l'an passé. Cet atelier n'était pas prévu à l'origine mais mis en place sur demande de conseillers
 - Travaux à l'école : peinture des crayons, mise en place de stores, mise en place d'éclairage extérieur.Dans l'ensemble la journée a été très positive. Une équipe s'est également attelée à la préparation du repas, afin de clore cette journée par un moment de convivialité.
- Les riverains du lotissement « Grossacker II » ont constaté un accroissement de la vitesse rue des pâtures, suite à la finition de la voirie. Monsieur le maire prendra contact avec SOVIA pour trouver une solution.
- Frédéric ZIMMERMANN fait part d'une demande de vérification de la gouttière de l'école.
- Mathieu ABEGG souhaite savoir où en est la vente des terrains rue Principale. Déborah MARTINS l'informe que nous n'avons pas encore mis d'annonce mais que nous avons pris contact avec SODICO pour une vente globale.
- Frédéric ZIMMERMANN demande que les surfaces communales devant les maisons soient entretenues par les agents. Georges CLAERR abonde en ce sens.
- Franck ROMANN souhaite qu'un rappel concernant les horaires relatif au bruit soit réalisé par le biais d'une publication.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée à 20h 30.

